« Développer le partenariat ! »



LIEN SOCIAL

18/11/2020

Des bénévoles, administrateurs au sein des CCAS.

Quarante-neuf bénévoles du Secours Catholique du Morbihan représentent l'association comme administrateurs au sein des centres communaux d'action sociales (CCAS) de leur commune. La moitié d'entre eux s'est retrouvée le 7 octobre

2020 pour une journée de formation avec Béatrice et Christophe, chargés de l’animation institutionnelle à la délégation. Christophe a répondu aux questions sur la mission et le rôle des bénévoles au sein de ces institutions locales, tout en montrant l'importance de leur implication dans ce partenariat.

Pourquoi des bénévoles du Secours Catholique dans les CCAS?

Cela vient de la composition même de ces conseils communaux d’action sociale, formés à part égale d’élus et de représentants associatifs. Le maire ou son adjoint préside la séance du conseil d’administration du CCAS. Il nomme le collège d’élus (4 ou 8) et celui des représentants de la population (4 ou 8 représentants les associations familiales, caritatives, en faveur des personnes handicapées, âgées .

Quelle est la mission du CCAS ?

Le CCAS met en œuvre la politique sociale de la commune. À ce titre, il joue un rôle de tout premier plan dans la lutte contre la pauvreté et l’exclusion. Il est obligatoire pour les communes de plus de 1 500 habitants. Les communes de taille inférieure peuvent confier cette charge sociale à un CIAS (Conseil Intercommunal d’Action Sociale).

Quelles sont les fonctions du CCAS ?

Le CCAS a des fonctions obligatoires : l'établissement d’une analyse des besoins sociaux, le vote de son budget, la domiciliation des personnes sans domicile stable de la commune, l'instruction des dossiers de demande d’aide sociale légale, la lutte contre l’exclusion.
D’autres actions sont possibles et varient d’un CCAS à l’autre telles que les aides financières, la gestion de services d’aide à domicile, la gestion d’établissement comme des EPHAD…
Le CCAS fonctionne grâce à un budget qui lui est propre et par la mise en place d’une ou plusieurs commissions dédiées à une action spécifique (commission des aides par exemple). Le bénévole est appelé à participer à ces commissions.

« J’ai à cœur de porter et de faire partager les valeurs humaines de l'association auprès des membres du CCAS. »

Un bénévole

Est-ce nouveau que des bénévoles du Secours Catholique siègent dans les conseils d'administration des CCAS ?

Non, certains y étaient déjà engagés et plusieurs repartent pour un nouveau mandat. Leurs expériences nous ont permis de saisir l’importance des CCAS dans l’action locale du territoire, au contact étroit de la population. Cela a été encore plus visible dans la période de confinement lors de la crise sanitaire de la Covid, durant laquelle le CCAS a été souvent la tête de pont des actions auprès des plus démunis. Fort de ce constat, le Secours Catholique a voulu inciter davantage de bénévoles à siéger dans les conseils d’administration des CCAS et cela se traduit par la présence de quarante-neuf bénévoles sur les quatre-vingt-quatorze CCAS du département. Ce nombre important traduit notre volonté de travailler en partenariat avec les institutions et avec les autres associations dans la lutte contre la pauvreté.

Que mettez-vous en place pour ces bénévoles pendant la mandature ?

Le bénévole du Secours Catholique est un membre à part entière du conseil d’administration. Nommé par le maire sur proposition du Secours Catholique, il représente non seulement le Secours Catholique mais aussi les associations caritatives de lutte contre la pauvreté. Engagé pour les six ans de la mandature municipale, il doit être capable d’appréhender la complexité du fonctionnement du CCAS et d’y apporter sa contribution active. Pour l’aider dans cette mission, le Secours Catholique met en œuvre un dispositif au long cours. La première journée de formation qui vient de se dérouler sera suivie de rencontres régulières ; une lettre trimestrielle fera le lien entre les bénévoles ; des documents seront mis à leur disposition….
Les responsables de la délégation veulent créer un véritable réseau d’échanges et d’entraide et c’est cet esprit de coopération que les animateurs, Béatrice Victor et Christophe Henry ont à cœur de promouvoir.

« J’ai compris l’importance de travailler en coopération avec les autres associations et les élus. Ce ne sont pas des adversaires mais des partenaires. »

Une bénévole

Et qu’ont pensé les bénévoles de cette journée de formation ?

Tout d’abord, ils ont montré un grand intérêt et sont très motivés pour cette mission. Et je pense que cette journée en a rassuré plus d’un. Voici quelques unes de leurs réactions.
« Je ne me sentais pas légitime dans le CCAS, impressionnée par les élus, mais maintenant je me sens légitime car j’ai compris que je représente les plus démunis et que je porte leur voix », explique l'une d'elle. *« J’étais perdue dans la complexité du fonctionnement du CCAS, mais maintenant c’est beaucoup plus clair »*, confie une autre.
Dans leur mission, les bénévoles mandatés se sentent soutenus, en cohérence avec leur engagement auprès des plus pauvres : *« Ma présence au CCAS me permet d’être encore plus au contact de la réalité des personnes dans la précarité. Cette expérience, je peux la partager avec mon équipe du Secours Catholique et informer la délégation.»*

En conclusion :

Encore merci aux bénévoles engagés dans cette action. Nous aurons à cœur de soutenir le réseau et partager leurs expériences. Cette action dans ce cadre institutionnel, sur une longue durée, va permettre un travail efficace, en coopération, vers les plus démunis.

Christophe Henry

« Cette mission au CCAS, s’inscrit pleinement dans mon engagement au Secours Catholique auprès des plus démunis. »

Une bénévole

https://morbihan.secours-catholique.org/notre-actualite/developper-le-partenariat